

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 10 juin 2024
Extrait des délibérations n°25

Date de convocation : le 04 juin 2024. Date d'affichage : le 4 juin 2024

Les membres du conseil communautaire dûment convoqués, se sont réunis le 10 juin 2024 à 20 h, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LEGENDRE – Président -, salle polyvalente d'HONDOUVILLE.

➤ Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme HENON.

Membres en exercice : 56 Présents : 47 Pouvoir (s) : 4
Toutes les communes étaient représentées sauf : EMANVILLE – SAINT MESLIN-DU-BOSC.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
BACQUEPUI	HUREL William	BRIZARD Marie-Odile - Excusée
BERENGEVILLE-LA-CAMPAGNE	LHERMEROULT Patrick	ROCREE Roselyne
BERNIENVILLE	DUCLOS Christian	CHECA Marie-France – Excusée
BROSVILLE	ROMET Marc - Excusé	LECOMTE Béatrice
CANAPPEVILLE	DUVAL Laurence	SERGENT Agnès
CESSEVILLE	DEBUS Alain	POISSON Virginie - Excusée
CRESTOT	LOUIS Christine	PATTEY Philippe
CRIQUEBEUF-LA-CAMPAGNE	MARIE Michèle	DAUTRESME Thierry - Excusé
CROSVILLE-LA-VIEILLE	CARPENTIER Pascal	GRILLE Aline
DAUBEUF-LA-CAMPAGNE	BUSSIERE Laurance	BUISSON Sébastien – Absent
ECAUVILLE	MAILLARD Françoise	PLESSIS Elisabeth - Excusée
ECQUETOT	LONCKE Didier	RICHARD Didier - Absent
EMANVILLE	DULUT Thierry - Excusé	DUMONT Françoise - Absente
EPEGARD	DEMARE Pascal	PAYAN Jean-François
EPREVILLE-PRES-LE-NEUBOURG	ELIOT Patrick	BRIOSNE Maurice
FEUGEROLLES	VALIGNAT Jean-Paul	BOISRENOULT André
FOUQUEVILLE	LEMOINE Didier	SOENEN Bruno - Excusé
GRAVERON-SEMERVILLE	CARRERE-GODEBOUT Claire	LAWANI Nicolas - Excusé
HECTOMARE	PLOYART François	DUGORD Jean-Pierre
HONDOUVILLE	PARIS Jean-Charles FUENTES Evelyne	
HOUETTEVILLE	SAINT LAURENT Martine	LEGRAND Catherine
IVILLE	LEGENDRE Jean-Paul	MAUGUY Jean-Luc - Excusé
LA HAYE-DU-THEIL	COUCHAUX Alain	PORTE Michel - Absent
LA PYLE	PILETTTE Gérard	ROUSSIAU Yann - Excusé
LE BOSCH-DU-THEIL	VALLEE Laurent - Absent RECLARD Sandrine – Excusée BERTHELIN Giovanni	
LE NEUBOURG	BRONNAZ Francis - CHEUX Arnaud - CHEVALIER Marie-Noëlle – COUDRAY Isabel - DAVOUST Francis – DETAILLE Edouard - ONFRAY Didier. VAUQUELIN Isabelle – Excusée – POUVOIR : MN CHEVALIER LE MERRER Anita – Excusée – POUVOIR : F. BRONNAZ LEROY Hélène : Excusée – POUVOIR : A. CHEUX LEVAVASSEUR Katiana – Absente	
LE TILLEUL-LAMBERT	GAVARD-GONGALLUD Jean-François	LEMARCHAND Fabien
LE TREMBLAY-OMONVILLE	LEFEBVRE Jean-François	MOULIN Martial
LE TRONCQ	SAMSON Catherine	LECOUTEUX Laëtitia
MARBEUF	CARPENTIER Bertrand	GAILLARD Thomas
QUITTEBEUF	HENNART Benoît	GARREAUD Virginie – Absente
ST AUBIN-D'ECROSVILLE	DEPARIS Christiane - Excusée	ORONA Thierry
ST MESLIN-DU-BOSC	BONNEAU Christian - Absent	JOUEN Eric - Absent
STE COLOMBE-LA-COMMANDERIE	BUYZE Jacky LARGESSE Jacky	
STE OPPORTUNE-DU-BOSC	HENON Jérôme	MORISSET Maryse – Excusée
TOURNEDOS-BOIS-HUBERT	WALLART Roger	CAUCHOIS Isabelle - Excusée
TOURVILLE-LA-CAMPAGNE	BOURGAULT Hugues FOSSE Patricia – Excusée – POUVOIR : H. BOURGAULT	
VENON	PICARD Philippe	CHOMONT Hélène - Excusée
VILLETES	RAIMBOURG Guy - Démissionnaire	ROBACHE Arlette
VILLEZ-SUR-LE-NEUBOURG	PLESSIS Gérard	BRIANT William - Excusé
VITOT	LELARGE Joël	LEBOURG Yann

Formant la majorité des Membres en exercice

PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°25

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20240610-2024_0317-DE

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat – Demande de subventions

L'étude pré-opérationnelle à la mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) avec ou non un volet Renouvellement Urbain (RU) a permis d'identifier pour notre territoire des pistes d'actions :

- sortir de la précarité énergétique les logements énergivores,
- remettre en état les logements indignes/ non décents,
- permettre le maintien à domicile des personnes âgées,
- remettre sur le marché des logements vacants.

L'étude a mis en avant le besoin de mettre en place une OPAH de droit commun avec un volet lutte contre l'habitat indigne (LHI) sur la commune du Neubourg.

Cette opération est prévue pour une durée de trois ans avec une possibilité de renouvellement de deux fois un an et s'inscrit dans le cadre des orientations de l'ANAH. Elle couvrira les champs d'intervention suivants :

- Habitat indigne ou dégradé,
- Précarité énergétique,
- Autonomie des personnes.

Les objectifs en termes de dossiers pour les trois années à venir sont les suivants :

	Propriétaires occupants	Propriétaires bailleurs
Habitat indigne, dégradé	9	6
Précarité énergétique	60	9
Autonomie	40	1
Total	109	16

Pendant ces trois années opérationnelles, il est nécessaire que la communauté de communes s'appuie sur un opérateur qui devra conduire des missions d'information et mobilisation des propriétaires, des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs du bâtiment et de l'immobilier, de prospection, d'assistance aux particuliers et aux élus, et de suivi de l'opération.

L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et le département interviennent en tant que financeurs de l'étude mais également auprès des ménages du territoire à travers l'attribution de subventions.

L'ANAH et le département interviennent dans le financement de la part fixe de la façon suivante :

Organisme financeur	Montant
ANAH	35 % du montant HT, plafonné à 250 000 € HT
Département	35 % du montant HT, plafonné à 250 000 € HT
Fonds propre de la communauté de communes	30% du montant HT + TVA

L'ANAH intervient également dans le financement de la part variable qui correspond à l'accompagnement des propriétaires dans le montage des dossiers spécifiques. La participation de l'ANAH est en fonction des objectifs fixés conjointement dans la convention.

A ce stade, les montants de l'étude, part fixe et part variable, ne sont pas encore connus. Les demandes de subventions définitives interviendront dès la notification du marché.

**PAYS DU NEUBOURG
COMMUNAUTE DE COMMUNES
Extrait des délibérations n°25**

Envoyé en préfecture le 17/06/2024

Reçu en préfecture le 17/06/2024

Publié le

ID : 027-242700607-20240610-2024_0317-DE

Vu les statuts de la communauté de communes du pays du Neubourg,
Vu l'avis favorable de la commission aménagement du territoire en date du 28 mai 2024,
Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 03 juin 2024,
Vu le rapport de présentation,

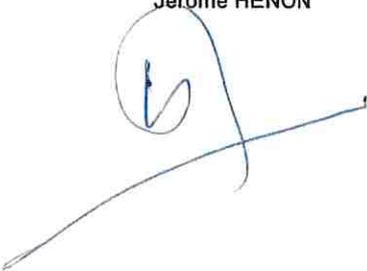
Après avoir entendu l'exposé du vice-président, le conseil communautaire, après en avoir délibéré :

- approuve le rapport de présentation ci-dessus,
- autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à ce projet,
- sollicite des subventions auprès de l'ANAH, du département de l'Eure et de tout autre organisme pouvant intervenir financièrement,
- inscrit les crédits correspondants aux budgets 2024 et suivants.

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an susdits.
Pour extrait conforme.

**Le Secrétaire de séance
Jérôme HENON**



**Le Président,
Jean-Paul LEGENDRE**

